



Ouvrir un compte d'épargne à mon enfant !

Par **Visiteur**, le **21/03/2007 à 14:46**

Je souhaite ouvrir un compte d'épargne à mon enfant, où l'argent serait disponible à tout moment. Que peut-il détenir ?
Vous pouvez ouvrir un livret A ou un livret Bleu qui sont des livrets défiscalisés, accessibles à tout âge. Si votre enfant a plus de 12 ans (moins de 25), vous pouvez lui ouvrir un livret Jeune. Non fiscalisé, ce livret a un taux d'intérêt au moins égal au taux du livret A. L'épargne logement (CEL PEL) lui est aussi accessible. Tant qu'il n'a pas 18 ans, et sauf s'il est émancipé, la totalité des opérations sur le compte se font sous votre responsabilité.